

ABONNEMENT

Saumur
En un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

En un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 20 OCTOBRE

République et Révolution

Nous avons déjà eu plus d'une occasion de nous expliquer sur la distinction faite entre le régime politique et la législation en vigueur. En théorie, cette distinction est inattaquable. Il n'en est plus de même lorsqu'on descend sur le terrain de la pratique. En France, au moins, séparer le pouvoir de la législation n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire. Certains — et nous sommes de ceux-là — ne croient même pas que cette séparation soit possible.

Quelle que soit son étiquette, un régime politique n'est point, en effet, une outre flexible à laquelle il soit possible de donner des formes diverses, suivant ce qu'on y introduit ou les pressions extérieures qu'on peut exercer. Chaque forme de gouvernement est au contraire inhérente en quelque sorte à un ensemble d'idées plus ou moins acceptables, sans l'existence desquelles il ne serait plus lui-même. Tels sont, si on en veut un exemple, le principe de l'hérédité dans une Monarchie et, dans une République, le principe, si c'en est un, d'une perpétuelle mobilité dans les hommes et les institutions.

On tombe donc dans une erreur absolue lorsqu'on s'imagine que certaines idées, certaines théories religieuses, politiques ou sociales puissent être défendues sans qu'on ait à se préoccuper de la forme même du régime. Et c'est une autre erreur, consécutive de la première et non moins grave, que de convier les conservateurs à se grouper sur le terrain de la République dans le dessein d'assurer le succès des idées auxquelles la République est et doit être, par nature, toujours hostile.

Ne devrait-on pas tenir compte d'ailleurs du tempérament propre au parti conservateur et de l'impossibilité, pour les masses, sinon de comprendre, du moins d'appliquer ces subtiles distinctions qui ne paraissent simples qu'aux théoriciens de la politique? Le jour où le parti conservateur tout entier accepterait sans arrière-pensée le régime républicain, il serait aussitôt amené, consciemment ou non, à accepter, sans satisfaction sans doute, mais avec une impuissance absolue, les idées qui sont la raison d'être et comme l'inévitable conséquence du régime.

De ceci, les preuves abondent. Tout le monde n'a-t-il pas remarqué, par exemple, que depuis l'adhésion d'un certain nombre de catholiques à la République, les protestations ont été beaucoup moins vives et beaucoup moins fréquentes contre certaines lois que les catholiques, même ralliés, n'ont pas cessé de regarder comme funestes?

Ceci est pour le présent. Quant à l'avenir, ce n'est pas nous qui l'indiquerons. C'est un des hommes éminents du parti républicain qui vient de se charger de donner au régime républicain son véritable caractère. M. le ministre de l'instruction publique, assistant à un banquet donné à Nantes en son honneur, a en effet pro-

noncé un discours dans lequel on remarquera le passage suivant :

« Aujourd'hui, tout le monde se dit républicain, chacun parmi les nouveaux venus se prétend aussi républicain que le plus ancien d'entre nous, si bien que nous ne savons plus, quand nous crions : Vive la République! et qu'on nous répond : Vive la République! si nous avons à faire à des républicains sincères.

» On se rallie à la République, parce que la République n'est qu'un mot, mais les vrais convaincus sont ceux qui crieront : Vive la Révolution française! Nous avons un moyen de les éprouver, c'est de pousser ce cri et nous verrons si nous sommes suivis. *La République n'est que la consécration de la Révolution.* »

Nous ne prétendons pas, certes, que M. Bourgeois ait tort de définir de la sorte la République. Elle est bien l'acceptation « en bloc » de tout ce que la Révolution a fait et en conséquence elle ne peut qu'en accepter et en appliquer les principes. Nous ne faisons pas certes aux ralliés l'injure de penser qu'ils se fassent de la République cette idée. Dans ce cas, en effet, ils ne songeraient pas à adhérer à un régime destructif de tout ce qui leur est cher à juste titre. Mais c'est justement en cela que git leur erreur. Ils ne tiennent compte ni de la nature ni de la force des choses. Ils seront, de cette méconnaissance, les premières victimes et cette même force des choses les ramènera un jour, nous en avons la ferme espoir, sur le seul terrain où puissent être utilement défendus les intérêts religieux et les principes de la conservation sociale. ERNEST BAUDOIN

L'ARBITRAGE

L'impression générale produite par l'indécision du gouvernement, par son langage inconsistant, n'est point flatteuse. Les deux ministres ont parlé surtout de leur impuissance. « Je suis faible, je n'ai aucun droit, je ne puis rien. » Tel est le fond du langage gouvernemental.

Quant à la solution, imposée par le désarroi qui s'est manifesté après quatre heures de débats sans aucune portée, elle est loin d'être précise, définitive.

Certains ministériels faisaient observer, dans les couloirs du Palais-Bourbon, que les charges des ministres leur semblaient assez lourdes et assez compliquées sans qu'on leur assignât encore celles d'arbitres dans les différends entre patrons et ouvriers.

Le conseil d'administration des mines de Carmaux, réuni hier, a ratifié à l'unanimité la proposition d'arbitrage faite par son président, le baron Reille, soit que M. Loubet prononce seul sur le conflit, soit qu'il s'adjoigne un délégué des grévistes et un délégué de la compagnie.

Nous allons voir à l'œuvre M. Loubet dans son rôle d'arbitre. Il sera avisé aujourd'hui de la décision du conseil d'administration des mines de Carmaux et de la résolution des grévistes.

A Carmaux

L'Agence Havas annonçait hier que deux nouveaux escadrons du 47^e dragons sont partis avant-hier soir de Carcassonne à destination de Carmaux, où ils ont dû arriver hier dans la matinée.

Un bataillon du 15^e de ligne, soit 400 hommes, venant de Castelnaudary, était également attendu.

Carmaux, 18 octobre, 11 h. soir.

La réunion des grévistes de ce soir a décidé d'ajourner toute décision jusqu'à l'arrivée de M. Baudin.

Les mineurs ont éprouvé une grande déception en apprenant le résultat de l'interpellation, qui s'est terminée par l'adoption de la proposition d'arbitrage et le retrait de tous les ordres du jour.

Ils comptent cependant sur la promesse de M. Vaillant qui demandera en leur faveur au Conseil municipal un crédit de 100,000 fr. et sur un autre crédit de 200,000 fr. qui sera demandé à la Chambre.

Des groupes se sont formés dans la soirée qui commentent vivement la séance de la Chambre, mais aucun incident ne s'est produit.

INFORMATIONS

UNE MYSTÉRIEUSE AFFAIRE

M. Paschal Grousset vient de publier un article dans lequel il s'étend longuement sur la mort du lieutenant Quiquerez, décédé au cours de son exploration sur la côte d'Ivoire.

M. de Segonzac, sous-lieutenant au 4^e chasseurs, compagnon de route de l'infortuné voyageur, avait donné des renseignements qui ont été publiés par l'*Officiel*, annonçant que M. Quiquerez était mort des suites de la fièvre.

D'après M. Grousset, le lieutenant Quiquerez aurait été assassiné, et son camarade, selon une version qui a cours sur la côte d'Ivoire, serait l'auteur de cet attentat.

D'un autre côté, M. Fix, colonel en retraite, beau-père de la victime, envoie une lettre à un de nos confrères pour lui dire « qu'ayant conçu des doutes sur l'exactitude du récit de la mort de Quiquerez, il s'était livré à des recherches qui lui ont fourni la preuve qu'il n'était pas mort de la fièvre, qu'il avait produit cette preuve au ministre de la guerre, auquel il demandait une enquête ».

Le colonel Fix ne nous fait pas connaître depuis quand il a adressé cette requête à M. de Freycinet, et nous ignorons qu'elle suite lui a été donnée à ce moment-là.

On nous dit, toutefois, qu'une enquête vient d'être prescrite, à la demande de M. de Segonzac, qui ne pouvait rester ainsi sous le coup d'une telle accusation.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous ne saurions accepter pour vraie une telle version, et que nous serons heureux de publier le résultat de l'enquête qui ne peut manquer d'être favorable à ce jeune officier.

COMMANDANT Z.

LES RELÉGUÉS

Du Rappel :

« Savez-vous combien ça nous coûte actuellement un relégué?

» En réalité, le chiffre des condamnés qui vivent sur le budget pénitentiaire peut être évalué à 11,300.

» Pour ces 11,300, quelle est la dépense de l'Etat? Dans le budget de 1892, elle est de 40 millions 646,000 francs.

» Otons une somme de 645,000 francs à laquelle le ministre des finances évalue le produit du travail des condamnés, il reste une dépense de plus de 40 millions par an.

» Pour 11,300 condamnés, c'est 900 francs par tête.

» C'est plus que ne coûte un soldat. »

NOUVEAU GÉNÉRAL DES CHARTREUX

L'élection a eu lieu dimanche à l'unanimité.

Le nouveau supérieur général est Dom Michel, prieur depuis 3 ans environ de la Chartreuse de Valbonne (Gard).

Le Père procureur, Dom Marcel Grezier, venu en hâte d'Espagne, pour les obsèques, a quitté aussitôt la Grande Chartreuse pour se rendre à Valbonne notifier l'élection et ramener le nouveau général.

C'est, entre parenthèses, le quatrième supérieur de l'ordre de ce siècle, qui vient de cette Chartreuse. Dom Michel, en outre, était investi des fonctions de visiteur des diverses Chartreuses. Dom Michel, avant d'entrer dans l'ordre Cartusien, avait appartenu au clergé séculier.

Il est né à Laval, en 1840. Son nom de famille est Baglin. Il exerça assez longtemps le ministère sacerdotal dans le diocèse de Laval. Il entra ensuite, il y a neuf ans environ, à Notre-Dame des Prés, près de Montreuil-sous-Bois (Pas-de-Calais).

Une solution au conflit de Carmaux

Le baron Reille se rend chez M. Calvignac. Il se fait annoncer. Il est introduit auprès du maire.

M. REILLE. — Vous êtes étonné de me voir, monsieur de Calvignac. Un mot suffira. Désirant comme vous-même terminer cette grève fâcheuse et rendre le calme à notre pays, je viens, au nom de notre Société, vous présenter tous nos regrets.

M. CALVIGNAC. — A la bonne heure.

M. REILLE. — Donc, restez maire de Carmaux et considérez-vous comme faisant toujours partie de notre personnel.

M. CALVIGNAC. — En qualité d'ajusteur?

M. REILLE. — Non. Car vous ne pourriez pas concilier vos fonctions municipales avec le travail manuel de l'ajusteur. Mais nous vous offrons une autre place, pour laquelle il n'est besoin que de quelques heures par jour, sans nécessiter même votre présence réelle.

M. CALVIGNAC. — C'est-à-dire...

M. REILLE. — Que nous vous offrons la place de directeur. Vous dirigerez les ouvriers qui ont en vous une confiance absolue, vous les surveillerez, vous aurez sur eux toute l'autorité. En revanche, vous serez bien appointé et

vous aurez dix pour cent dans les bénéfices de l'établissement.

M. CALVIGNAC. — C'est entendu. Vous verrez comment cela va marcher.

M. CALVIGNAC, dans ses fonctions. — Allons, voyons, tas de fainéants !... Encore en retard ! Le cabaret toujours, la flânerie ! la flemme !... Où est Chapuzot ?

UN OUVRIER. — Il est au Conseil municipal, dont il est membre.

M. CALVIGNAC. — Alors, il ne travaille pas... Et on le paie !... Si c'est comme ça qu'on croit faire marcher la mine, dans laquelle j'ai dix pour cent sur les bénéfices ! Vous direz à Chapuzot qu'il choisisse.

L'OUVRIER. — Mais on ne le paie pas au Conseil municipal.

M. CALVIGNAC. — Alors, qu'il reste ouvrier. On n'accepte pas de fonctions quand on a le devoir de travailler pour nourrir sa famille ! Ou si on les accepte, on ne doit pas prendre un salaire qu'on n'a pas gagné. Voilà !... (En s'en allant.) Tas de feignants !...

LES OUVRIERS. — Il ne disait pas cela quand nous trimions pour lui... A mort l'aristo... Vive le baron Reille !... ALBERT MILLAUD.

NOUVELLES MILITAIRES

Sur l'invitation du ministre de la guerre, se sont réunis lundi au Creusot : les généraux de Galliffet, Billot, Ducos de la Hite et Gillon, du conseil supérieur de la guerre, les généraux Mensier et Guichard, du comité technique du génie, le lieutenant-colonel Petit, le commandant Corbin et le capitaine Galopin, du génie.

Le but de la visite de ces officiers était d'assister à des expériences de tir avec la tourelle à éclipse du système du capitaine Galopin, pour deux canons de 155 m/m, déjà essayée il y a deux mois.

Les nouveaux essais ont confirmé pleinement les résultats des premiers et ont été absolument satisfaisants, dit-on.

Par suite de la retraite prématurée d'un commandant de corps d'armée et de deux généraux, la promotion de décembre dans l'état-major général de l'armée comprendra quatre généraux de division et six généraux de brigade.

Parmi les futurs divisionnaires, on peut citer dès à présent les généraux Hartung, ancien commandant de l'École de Fontainebleau ; Faverot de Kerbrech, adjoint à l'inspection des remontes, et de Kermartin, directeur de la cavalerie au ministère de la guerre.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 19 octobre 1892.

La Bourse a éprouvé une impression de soulagement en apprenant le dénouement pacifi-

que de la grève de Carmaux, c'est une occasion de crise qui est évitée. Le 3 0/0 est en progrès à 99.07 et le 4 1/2 s'avance à 106.10.

La Rente Italienne s'inscrit au-dessus de 92 après avoir perdu ce cours par la pression des ventes de Berlin.

L'Extérieure recule à 63 15/16. Les Fonds Russes sont en baisse marquée. Le Russe Nouveau à 79 50 et l'Orient à 67.40.

L'action de la Banque de France faiblit à 3,965 sur le vote qui a repoussé la mise à l'ordre du jour de la discussion du renouvellement de son privilège, proposée par M. L. Say et appuyée par M. Rouvier.

Le Crédit Foncier ne s'écarte guère du cours de 1.120, il reste à 4,118.

La Banque de Paris reste ferme à 678 fr. On prévoit que les plus-values acquises sur certains titres de son portefeuille telles que les obligations Beyrouth-Damas-Hanran, devront améliorer le dividende de l'exercice en cours.

L'action de la Société Générale s'échange au comptant à 482 fr. Le portefeuille commercial de cette société qui était de 120 millions en 1882 est encore malgré la stagnation des affaires commerciales de 134 millions en 1891.

Le Crédit Lyonnais est sans changement à 780. Cette société n'attend, pour revenir au cours rond de 800, qu'une reprise d'affaires à laquelle les importants capitaux dont elle dispose lui permettront de prendre une large part.

L'obligation 5 0/0 Jaffa à Jérusalem qui rapporte 25 fr. et qui est remboursable à 500, est toujours recherchée à 400 fr.

Les Chemins Economiques valent 433 fr.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Question de la Gare de Saumur

Hier, ainsi que nous l'avons annoncé, se sont réunis, à la Mairie de Saumur, plus de cent notables de nos concitoyens pour protester contre l'insuffisance des bâtiments de la nouvelle gare.

Cette réunion comprenait le Conseil municipal presque au complet, le Tribunal de Commerce, les membres de la Chambre consultative des Arts et Manufactures, et de nombreux industriels et commerçants de la ville.

M. le Maire, en ouvrant la séance, annonce que le but de la réunion est de s'occuper de la construction de la nouvelle gare des voyageurs, reconnue unanimement insuffisante, et d'étudier les voies et moyens pour obtenir des améliorations.

Mais, avant tout, il faut constituer un bureau, et le maire invite les membres de la réunion à nommer un président et deux assesseurs.

M. Vinsonneau est proclamé président, MM. Coutard et Pottier assesseurs, M. Achille Girard secrétaire.

M. le président qui, la veille, a eu un entretien avec M. Liébeaux, ingénieur de la Com-

gnie d'Orléans, fait l'exposé des divers projets qui ont été étudiés.

Le premier remonte à 1883 : c'était une gare monumentale, digne de la Compagnie et de la Ville ; mais le devis s'élevait à 2,300,000 fr. et a été rejeté pour ce seul motif.

Le second a été présenté en 1887. Il conservait la gare ancienne avec des annexes. La rampe supprimée était remplacée par des monte-charges et des escaliers. Dépense : 2,200,000 fr. Rejeté pour le même motif que le précédent.

Des modifications sont apportées à celui-ci. Le total de la dépense est encore de 1,500,000 francs. Refus également de ce troisième projet.

Enfin, en 1890, est présenté un quatrième projet dont l'exécution ne devait pas dépasser 4,267,000 fr. C'est celui qui a été accepté et autorisé.

Il faut dire que jamais aucun de ces projets n'a été soumis officiellement à la municipalité. Hier seulement, M. Liébeaux, ingénieur, a présenté celui qui est en cours d'exécution.

La longueur totale du bâtiment sera de 114 mètres. Il reste à construire la sortie des voyageurs, du côté de Saint-Lambert ; divers services administratifs, le buffet, etc., etc., du côté du viaduc ; mais la largeur est trop minime et, outre l'aspect étriqué, donne un espace tout à fait insuffisant pour les voyageurs. On se demande pourquoi Saumur se trouve moins bien partagé que Blois, pour laquelle on vient de construire une gare monumentale, exécuté des travaux d'art et de terrassements considérables. Et cependant la gare de Blois n'a pas le transit de la gare de Saumur.

Aussi l'Administration municipale propose-t-elle de demander :

1° Que le trottoir extérieur soit abrité sous une marquise vitrée, et le trottoir reculé ;

2° Que les quatre voies qui doivent servir aux voyageurs soient recouvertes par un immense hall ayant la longueur de la gare nouvelle et vingt-cinq mètres de largeur ; par cela même, les parapluies projetés seraient supprimés ;

3° Qu'un bureau d'octroi soit construit dans la cour des messageries de grande vitesse et que celle-ci ait une sortie directe sur la route de Saint-Lambert ;

4° Enfin qu'on supprime le petit mur construit le long de la route, que celle-ci soit mise de niveau avec la nouvelle voie d'accès, et que le tout forme un large boulevard avec trottoirs et plantation d'arbres.

Sur le premier point, M. l'ingénieur n'oppose pas de difficultés sérieuses, et espère que cette proposition sera acceptée.

M. Coutard a présenté un projet d'annexe faisant retour d'équerre à l'extrémité ouest de la gare et pouvant donner un grand dégagement. Ce serait la reproduction de l'annexe fait il y a peu d'années à la gare d'Angers.

être agréable.

« Il ne sait rien ! pensa M. Loubert avec un inexprimable soulagement : ma foi, je l'ai échappé belle ! »

— Tu ne m'avais pas parlé, continua-t-il à haute voix, de la demande que tu as faite pour être présenté au roi. C'est une très bonne idée que tu as eue là, mon ami.

— Je croyais, mon oncle, que vous ne m'approuveriez pas, et d'ailleurs je n'y ai pas pensé.

— Si c'est un oubli, je te le pardonne ; quant à te blâmer, c'est une erreur de ta part : je vais moi-même à la cour maintenant.

— Je vous croyais dans l'opposition.

— Quelle idée ! par distraction je me suis assis quelquefois sur les bancs de la gauche ; mais j'ai toujours voté avec la droite : je suis pour le maintien de l'ordre de choses actuel. Sais-tu qu'il est question de te nommer pair ?

— Moi, pair ! mon oncle, vous n'y pensez pas. Cette dignité vous irait mieux qu'à moi, car vous avez des connaissances en politique que je n'ai pas, et que je n'aurai vraisemblablement jamais.

— Tu comprends bien que ce ne sont pas

Cette construction nouvelle serait un remède au mal reconnu et changerait l'aspect de placard qu'a le bâtiment actuel.

Quant au hall général, M. Liébeaux en reconnaît l'utilité ; il pourrait, dans les économies réalisées sur les travaux et par les rabais des entrepreneurs, trouver une somme déjà importante pour les commencer, mais il n'aurait pas la totalité de la dépense.

Un membre fait observer que la ville de Saumur a versé une somme de 100,000 fr. pour la construction d'une gare à Nautilly, qu'il n'a été tenu aucun compte de ce versement, malgré les conventions expresses, et qu'aujourd'hui il serait de toute justice que l'Etat imputât ce capital aux légitimes réclamations formulées par les autorités et la population de la ville.

L'Administration a reçu une prompt satisfaction pour la question du bureau d'octroi dans la cour des messageries de grande vitesse et sortie de cette cour directement sur la route de Saint-Lambert.

La question de l'avenue semble indiscutable ; il suffit d'abaisser la rampe de l'une et de relever celle de l'autre pour obtenir un beau boulevard, et améliorer considérablement l'avenue de la gare.

Un membre propose de reculer la route d'Angers sur le canal et de livrer entièrement au chemin de fer la route actuelle. Dans ce projet, tous les immeubles sur la route auraient accès sur la nouvelle voie proposée.

Il serait beaucoup moins onéreux de conserver accès de leur domicile aux propriétaires ayant façade sur la route actuelle de Saint-Lambert et de rétablir la voirie par l'ancienne route d'Angers, à cent mètres plus loin, passant à la Croix-Gourdon.

M. Forge soutient avec ardeur que si la Ville le veut fortement, elle obtiendra de grandes modifications, même l'abandon des travaux en cours d'exécution et la reprise du projet de 1885 sur la route de Villebernier.

M. le Maire trouve que M. Forge a une trop haute opinion de l'influence de l'Administration municipale près de la Compagnie d'Orléans et de l'Etat. Il lui semble que l'idée émise n'est pas admissible ; que si parfois il faut demander beaucoup pour obtenir moins, aujourd'hui il faut demander ce qui est nécessaire et réalisable.

Le vœu formulé par M. Forge, mis aux voix, est rejeté.

M. le docteur Besnard trouve que l'on s'érige un peu en ingénieur ; que les débats actuels ne sont pas contradictoires ; qu'il y a eu jadis une commission d'enquête nommée par M. le Préfet et qu'il lui semble bon de provoquer de nouveau la réunion de cette commission.

Sans doute ; mais ces démarches entraîneraient des délais, et il y a urgence d'agir vite et promptement.

M. Tétard dit savoir de bonne source qu'on

NUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

— De vous rejeter du côté des fournitures à l'Etat. Il est justement question de marchés importants pour notre marine. Si le ministre de ce département le veut, il peut vider vos magasins en moins de trois mois.

— Vous croyez qu'on ne trouvera pas que cela fait bien des grâces dans la même famille ? Il est vrai que nous pourrions renouer provisoirement à poursuivre cette chimère de la pairie, sauf à y revenir plus tard.

— Ne renoncez à rien, mon cher Loubert ! Ne faites pas même la faute de remettre. Le crédit meurt dans l'inaction, mais il vit par l'usage et il engraisse par l'abus.

— Eh bien ! pour ne pas compliquer les choses sans en abandonner aucune, je laisserai Granval suivre cette affaire de pairie, qui ne me regarde plus directement, et je consacrerai toutes mes démarches à celle des fournitures de la marine.

— Je vous servirai dans l'une comme dans l'autre, mon cher collègue. Comptez sur mon zèle.

Après cette visite, M. Loubert alla faire un tour dans ses bureaux, et il y trouva Léonce :

— Descendras-tu dîner aujourd'hui avec nous ? lui demanda-t-il.

— Certainement, mon oncle.

— J'en suis charmé. Mais que diable fais-tu là ? Ce registre n'a rien de commun avec les affaires courantes. C'est fort indiscret à toi d'avoir été le déterrer dans l'endroit où je l'avais mis. Ce sont de vieux comptes qui ne signifient plus rien depuis longtemps.

Léonce ferma le registre et il alla le remettre à la place où il l'avait pris. Il semblait profondément triste, et cette tristesse inquiéta M. Loubert qui eut peur d'en connaître la cause. Pour s'en assurer, il lui dit :

— Eh bien ! prends-tu goût aux affaires ?

— Non, mon oncle ; mais je m'y attache par mon vif désir de vous être utile.

— Ainsi tu ne feras aucune difficulté de te charger de nos usines de Courville-le-Bas aussitôt que nos intérêts seront tout à fait communs.

— Aucune, mon oncle, si cela peut vous

tes talents, mais les services de ton père qu'on veut récompenser ; ainsi, en te tenant à l'écart, il dépend de toi de te faire oublier.

— Je n'en ai plus le droit ! mon oncle, s'écria Léonce en se levant précipitamment. Il s'agit, dites-vous, de récompenser les services de mon père ! de payer à son fils le prix du sang qu'il a versé pour la France ! de transmettre à sa descendance, par la perpétuité d'une dignité, le souvenir de sa vie sans tache ! Oh ! je ne suis plus indifférent ! Je suis ambitieux, mon oncle ! et je n'oublierai jamais que c'est vous qui avez eu la bonté de m'éclairer !

Et Léonce, transporté du plus noble enthousiasme, se mit à parcourir l'appartement à pas pressés, au grand ébahissement des commis de M. Loubert, qui n'avaient rien entendu de la conversation que nous venons de rapporter.

« Diable ! diable ! pensait l'honnête député, il paraît que je lui aurai monté la tête sans le vouloir. Lui que rien ne réchauffait jadis, il prend feu maintenant comme un baril de poudre. Si cela dure, il deviendra fou. »

— Les services de mon père ! répétait Léonce en marchant toujours : c'est pourtant

reconnait généralement l'insuffisance des constructions nouvelles pour le service des chemins de fer à Saumur, et il pense qu'une pétition immédiate, recouverte de nombreuses signatures, demandant avant tout la suspension des travaux et l'étude des améliorations proposées, serait ce qu'il y aurait de mieux.

M. le Maire adopte cette proposition et demande la nomination d'une commission comprenant quatre membres pris parmi les commerçants et industriels de la ville qui se joindraient à la Municipalité, au Tribunal de commerce et aux membres de la Chambre consultative.

Ce projet a été adopté par acclamation.

Sont désignés comme membres de la délégation: MM. Vinsonneau, Coutard, Pottier, Achille Girard, membres de la présente réunion, en y ajoutant MM. Sabatier, négociant, Bouteau, entrepreneur.

Cette commission est chargée de porter les résolutions adoptées à la connaissance de M. le Ministre des travaux publics et faire toutes les démarches nécessaires à la réussite des résolutions prises.

Voici le texte de la pétition qui se couvre en ce moment de la signature de tous nos concitoyens :

« A M. le Ministre des Travaux publics.

» Monsieur le Ministre,

» Les soussignés, industriels et commerçants de la ville de Saumur, viennent joindre leurs protestations à celles déjà faites par la Municipalité et les Membres du Tribunal de Commerce relativement aux travaux déjà faits à la gare de Saumur et réclamer l'adjonction d'un corps de bâtiment placé en équerre sur la droite de celui déjà construit.

» Cette partie de terrain, située à côté du bureau des postes, permettrait d'établir une vaste salle d'environ deux cents mètres carrés, où le service des voyageurs et des bagages pourrait se faire à l'aise.

» Les pétitionnaires réclament, en outre, une marquise couvrant les quatre voies afin de pouvoir monter et descendre de wagon complètement à couvert.

» Ces travaux s'imposent. Saumur, ville de 16,000 âmes, représente un trafic considérable: plus de 94 trains y passent dans les vingt-quatre heures.

» Des sacrifices considérables ont été faits pour les gares de Nantes et Angers. A Blois, ville moins commerçante que la nôtre, on dépense plus de trois millions pour la gare.

» Saumur peut donc à bon droit réclamer des sacrifices en rapport avec son commerce.

A la réunion d'hier, à la Mairie, il y a eu substitution de chapeau. Prière à la personne qui a fait l'erreur de rapporter l'objet, initiales E. S., au bureau du journal.

une belle chose que d'être utile ! que de pouvoir se dire : vienne la mort, l'oubli ne pèsera pas sur ma tombe ! Mais ce n'est pas tout que de recueillir un pareil héritage... il faut le transmettre intact, l'agrandir même, et pour cela il faut imiter ! Mais comment ? la guerre est finie, le pays est tranquille. N'importe, ayons le vouloir en attendant la possibilité : Dieu nous tiendra peut-être compte de ce désir en nous envoyant l'occasion de le réaliser.

— Quand tu auras fini, Léonce, nous reprendrons notre conversation ; j'ai encore bien des choses à te dire.

— Pardonnez-moi, mon bon oncle... mais vous avez réveillé dans mon cœur des souvenirs, des sentiments que j'avais trop oubliés. Maintenant, je suis tout à vous.

— Puisque tu vas être pair, à ce qu'il paraît du moins, tu auras nécessairement ta part d'influence dans les affaires du pays. Il faudra en profiter pour m'aider à écouler les produits de nos forges.

— Mais, mon oncle, cela n'a aucun rapport avec les affaires du pays.

— Plus que tu ne crois, mon cher. Le gouvernement a besoin de fers, de fontes, d'aciers ;

BREVET SUPÉRIEUR

Avant-hier ont eu lieu, à la Préfecture, les examens pour le brevet supérieur.

Quatorze jeunes filles se présentaient.

Ont été admises à subir les épreuves orales : M^{lle} Albert, Delèze, Destre, Frouin, Raynaud, Rhimbout.

DÉRAILLEMENT A LANGEAIS

Le train express n° 29 de Paris à Nantes par Tours est arrivé mardi matin avec un retard de deux heures, par suite d'un déraillement arrivé entre Langeais et Port-Boulet. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

LA TAXE ÉPISTOLAIRE

En Allemagne, où la taxe d'affranchissement est de 10 centimes 1/2, on compte 22 lettres par habitant ; aux Etats-Unis et en Suisse, où cette taxe est de 10 centimes, on compte 30 lettres par habitant ; et dans la Grande-Bretagne, où la taxe est également de 10 centimes, on compte 42 lettres par habitant.

Mais en France, où l'affranchissement est de 15 centimes, on ne trouve, par habitant, que 19 lettres.

MORT DU PEINTRE DIDIER

Une bien triste nouvelle est parvenue mardi soir à Tours. Le peintre Alfred Didier, auquel le ministre de l'instruction publique apportait, samedi, une distinction aussi tardive que méritée, en le décorant, est mort au Grand-Martigny, près Fondettes, où il vivait depuis quelques années.

Il s'était alité dimanche. La phthisie laryngée dont il souffrait avait atteint son dernier période.

L'excellent artiste, sur le front duquel une vie souvent éprouvée avait marqué si cruellement son empreinte, n'était âgé que de 49 ans.

M. LE SOUS-PRÉFET BÉCHET

On écrit de la Dordogne au *Patriote de l'Ouest* :

« Vous avez certainement entendu parler de la grève qui a éclaté, ces jours-ci, à Bradville ? Une dépêche de Périgueux ayant pu faire croire que notre compatriote, M. Béchet, n'était plus sous-préfet de Sarlat, laissez-moi rétablir les faits.

» Cette dépêche portait, en effet, que la grève avait avorté « grâce à l'intervention de M. Denoix, sous-préfet de Sarlat » ; il faut lire : « grâce à l'intervention de M. Denoix, député de la circonscription, et du sous-préfet de Sarlat. »

» Notre compatriote, M. Béchet, est, en effet, toujours sous-préfet de Sarlat. Il était ce jour-là, lundi 10 courant, à Périgueux, pour affaire de service. Un télégramme l'informe de

il n'est pas indifférent pour les bons citoyens, pour les honnêtes gens, je veux dire, qu'il s'adresse au premier venu. Avec nous il sera bien servi, et ce sera une satisfaction pour toi.

— Je crains que cette affaire ne puisse pas s'arranger. Vos livres m'ont appris que vos produits vous revenaient à un prix beaucoup plus élevé que celui des établissements placés dans des conditions meilleures ; vous comprenez alors que le gouvernement ne voudra pas nous donner la préférence, et il aura raison.

— Nous lui retirerons notre appui, et il reviendra à nous tôt ou tard.

— Je ne vous comprends pas, mon oncle, repartit Léonce, en passant à plusieurs reprises sa main sur son front contracté par l'effort de la pensée. Hélas ! vous voyez que ma pauvre tête est bien faible encore.

Noble jeune homme ! il prenait l'honnête pureté de son âme pour l'obscurité de son cerveau.

— Nous reviendrons une autre fois sur ce sujet, mon ami, dit M. Lambert. Je vais faire un tour à la Bourse. Nous nous retrouverons à l'heure du dîner. (A suivre.)

la grève de Bradville, verrerie située dans la commune de Saint-Lazare, à deux kilomètres de la station de Condat, sur la ligne de Périgueux à Brive. Au lieu de rentrer à Sarlat, le sous-préfet se rend immédiatement à Condat où il arrive à trois heures du soir, accompagné de M. le commissaire spécial de surveillance administrative de Périgueux. Là il trouve M. le docteur Denoix, député, le procureur de la République, le capitaine de gendarmerie, les maires de Saint-Lazare et de Condat, qui l'attendaient. Il se renseigne sur les circonstances de la grève et apprend qu'il s'agit du renvoi d'un ouvrier.

» Accompagné des personnes qu'il vient de rencontrer, il se rend aussitôt à Bradville, s'abouche avec les délégués de la chambre syndicale, l'ouvrier congédié, et M. Delas, d'Amboise, le propriétaire de la verrerie. Les conséquences de la grève pouvaient être terribles pour la population qui vit de cette industrie. Déjà le four était descendu au rouge sombre ; il devait fatalement s'éteindre le lendemain vers le milieu de la journée. C'était le four perdu, les creusets brisés par le refroidissement ; c'était l'usine abandonnée peut-être pour longtemps ; c'était 500 personnes, dans un petit pays sans ressources, livrées à la misère au début de la saison rigoureuse.

» Mais le député et le sous-préfet sont l'un et l'autre éminemment sympathiques à la population et en particulier aux verriers de Bradville.

» Néanmoins, il leur faut parlementer et négocier pendant trois longues heures. Enfin, ils sont assez heureux pour voir intervenir une solution qui est acceptée avec une égale reconnaissance et par les grévistes et par l'ouvrier congédié et par le patron.

» L'accord fut si cordial, tout le monde fut si heureux de la solution, qu'à minuit, ouvriers, gendarmes, procureur, député, patron, sous-préfet, commissaires et maires se trouvaient réunis dans une salle d'auberge et fraternisaient dans un égal sentiment de satisfaction.

» Que n'a-t-on fait de même à Carmaux !

» Et pendant que M. Delas allait passer le reste de la nuit avec quelques ouvriers pour travailler à ramener son four au rouge blanc, afin que la fabrication pût reprendre dès le lendemain, le sous-préfet retournait en voiture à Sarlat où il arrivait à quatre heures du matin. »

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 20 octobre. — Jeanne-Marie-Alexandrine Vazeilles, place de l'Hôtel-de-Ville.

DÉCÈS

Le 19 octobre. — Anne Fontaine, journalière, 81 ans, célibataire, à l'Hospice.

BOURSE DE PARIS

Du 19 Octobre 1892

3 0/0	99 »
3 0/0 amortissable	99 25
4 1/2	105 90

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de la TOUSSAINT (1^{er} novembre 1892). Billets d'aller et retour à prix réduits.

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets de bains de mer, réduits de 40 0/0 en première classe, de 35 0/0 en deuxième classe et de 30 0/0 en troisième classe sur les prix du tarif général, prévus par le tarif spécial G. V. n° 6, § 1^{er}, au départ des gares ci-après :

De Saint-Nazaire inclus à Tours ; d'Angers à La Flèche, de Sablé exclu à La Flèche, de La Suze exclu à La Flèche, de Baugé inclus à La Flèche, du Mans exclu à Neuillé-Pont-Pierre, via La Flèche et Angers ; de Jumelles-Brion à Saumur (via Saumur) ; de Saint-Antoine-du-Rocher à Tours (via Tours) ; de Nantes à Châteaubriant ; seront exceptionnellement délivrés pour Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, le Croisic et Guérande, les lundi 31 octobre et mardi 1^{er} novembre ; ces billets, ainsi que ceux de même nature qui seront émis les vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 octobre, seront indistinctement valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains du jeudi 3 novembre.

Un baryton débute à Marseille, le parterre siffle, le paradis gronde. Tout à coup l'artiste pousse un sol dièze qui met la salle en émoi. « C'est un compatriote, crie un spectateur des galeries. Je l'ai reconnu à cette note, c'est le sol natal. »

Une jeune fille a épousé un vieillard.

— Comme il est courbé ! disait quelqu'un, en désignant l'époux.

— C'est, répondit un mauvais plaisant, pour faire croire à un mariage d'inclination.

Bibliographie

Almanach de l'abbé Fortin pour 1893

Il n'est guère commode en France de faire admettre des théories nouvelles. M. l'abbé Fortin eut l'occasion de s'en apercevoir l'an dernier, à la première apparition de son ALMANACH POUR 1892.

Le volume était à peine mis en vente que l'auteur était immédiatement en butte à la plus violente opposition.

Toute la science officielle partit en guerre, et, jusque dans le sein de l'Académie des sciences, retentirent des cris de colère contre ce simple curé de campagne, coupable de ne pas accepter, les yeux fermés, les théories de ses devanciers.

M. l'abbé Fortin, heureusement, n'est pas homme à s'émouvoir des attaques. Il laissa passer l'orage et s'adonna plus opiniâtement que jamais à l'étude des phénomènes célestes.

Dans l'ALMANACH de cette année où il nous offre le résultat de ses observations et de ses découvertes, le célèbre astronome ne se borne pas, comme l'an dernier, à donner des prévisions raisonnées du temps. Il va plus loin. Désireux de préciser davantage, il a dressé des TABLEAUX MENSUELS DU TEMPS QU'IL FERA EN 1893.

Industriels, commerçants, propriétaires, agriculteurs, tout le monde aura donc le plus haut intérêt à posséder ce curieux petit ouvrage.

L'ALMANACH DE L'ABBÉ FORTIN POUR 1893, élégant volume in-16 de 160 pages, avec nombreuses gravures dans le texte, est expédié franco contre 1 franc (timbre-poste ou mandat) à toutes les personnes qui en font la demande à M. Bodard, éditeur, 9, Place de la Bourse, Paris.

Le Musée des Familles (58^e année), paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 15 octobre 1892 :

L'attaque du Moulin, par Emile Zola. — En Wagon, par A. Dourliac. — Quelques notes sur New-York. — Les Enfants de Grand-Pierre, par Eug. Muller. — L'héritage d'Orion, par L. Mussat. — Le Barbier de Lille, par G. des Brûlles. — Jean Lepourvu et la Mort, par B. H. Pellion. — Cause de quinzaine ; Les Colonies d'oiseaux, par M. Dairvault. — Les Villes proverbiales, par A. Maurel. — Les âges de l'homme ; Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par E. Bayard, A. Parys, F. Lix, F. Régamey, G. Melingue, J. Muenier, Specht, Gaillard, etc., etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement : Paris, un an 44 fr. ; Départements, 46 francs ; à la Librairie Ch. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris.

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

Le meilleur des éclairages, l'ORIFLAMME

2. 25 le bidon de cinq litres.

Huile à brûler, triple épurée,

le 1/2 kilog., 40 c.

Bougie première, le paquet 75 c.

— extra, — 80 c.

Chandelle perfectionnée, 2 k. 430 1. 90

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE

Toutes nos marchandises sont

vendues au plus juste prix, et

sont de qualité irréprochable.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE
A L'AMIABLE
Petite MAISON
Avec JARDIN bien arboré
Contenant 500 mètres carrés environ.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTEMENT
Rue Haute Saint-Pierre, n° 5,
Trois chambres au premier, cuisine et décharge; une cave, deux pompes et une terrasse.
S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

Changement de Domicile
M. JOUAN, Entrepreneur de Peinture, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'à partir du 25 Septembre les commandes seront reçues rue de la Porte Neuve, n° 7.

On demande de suite
Une bonne Cuisinière et un Cocher connaissant un peu le jardinage.
Tous deux habitués au service d'une maison bourgeoise.
Inutile de se présenter sans bons certificats.
S'adresser au bureau du journal.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils? **SI OUI**
Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.
Se trouve, à Saumur, chez: M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean; M. MASCHET, rue Saint-Jean; M. RENÉ, rue Saint-Jean; M. PICHARD, rue Nationale; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

Maison à Louer
AVEC ECURIE, REMISE, JARDIN.
33, rue de Bordeaux.
S'y adresser.

A VENDRE
VOITURE FOUR PONEY
S'adresser au bureau du journal.

Demande d'Apprentis
Les MAGASINS DE LA GLA-NEUSE demandent: une apprentie pour les Modes et un apprenti pour la Mercerie. CONDITIONS AVANTAGEUSES.

A LA VILLE DE PARIS
On demande un Apprenti.

FÊTE DE LA TOUSSAINT
Maison L. COCHET
20, Rue du Portail-Louis — Saumur
BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT

Solde de toutes les Couronnes en Métal et Porcelaine.

Epicerie Centrale
28, Rue Saint-Jean.

CAVES ET ENTREPOT | TÉLÉPHONE | DÉPÊCHES
Rue de Fenel. | Reliant tous les services | Place Cendrière.

L'Epicerie Centrale s'occupe exclusivement de la vente directe aux consommateurs de SPIRITUEUX et de PRODUITS ALIMENTAIRES de tout 1^{er} CHOIX et avant tout **ABSOLUMENT NATURELS**. En un mot, établir la vérité dans le commerce des denrées alimentaires, voilà ce que la maison **ANDRIEU** met en pratique et lui vaut tout son succès, ce qui lui permet de vendre 5 ET 10 POUR 0/0 meilleur marché que n'importe quelle maison SIMILAIRE. Une maison dont la vente est très importante est souvent mieux placée que tout autre par suite de l'importance de ses achats et peut, pour cette raison, donner des marchandises toujours fraîches aux meilleures conditions de bon Marché.

Bougie Phocéenne bonne qualité
le paquet 0,70

BIEN FAIRE ET LAISSER DIRE
DEMANDEZ LE CATALOGUE

28 et 30, rue Saint-Jean, Epicerie Centrale.

NOTA. — Supposant ce renseignement peu intéressant pour la clientèle, j'estime inutile d'indiquer le mode d'éclairage de mes magasins.

FÊTE DE LA TOUSSAINT

GRAND CHOIX
d'Articles
FUNÉRAIRES



Couronnes
BOURRELETS
Pois et Bouquets
PERLES, MÉTAL.
Et porcelaine

DOC-FAUCHEUX
41, Rue d'Orléans, Saumur
En face la Librairie Milon

A SAINTE-GENEVIEVE

Tapisseries Artistiques
BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

Grande Epicerie Parisienne

Vendre bon
AVANT TOUT **IMBERT Fils**
33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler
Joindre la qualité
AU
Bon marché

BON VIN ROUGE

Le litre 40, 50, 60 et 70 centimes.
Vin de Touraine, le litre, 60 et 70 centimes.
Côtes de Bordeaux, le litre, 0,80 et 1 fr.

VINS MOUSSEUX DE SAUMUR

La bouteille, 1 fr., 1,25 et 1,50.

Champagnes, toutes les grandes marques

Grands crus de Bordeaux et de Bourgogne

Malaga, Madère, Porto, Alicante, Muscat de Frontignan, Lunel, etc.

Rhum d'Importation directe

Le litre, 1,80, 2 fr., 2,50, 3 et 4 fr.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

SAISON D'HIVER

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés
de la Saison d'Hiver pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure